

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/10/2026

Référence
2026-10-006

Objet de la délibération
BATIMENTS - RENOVATION ENERGIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX 2 - 4 RUE EMILE BERNARD ET 1 CHEMIN DE L'ECAUBERT - PARC LOCATIF SOCIAL ATTRIBUTION MARCHÉ MAÎTRISE D'OEUVRE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation
06/10/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de RENNES
Le : 14/10/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 12 Octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, Eksi Selin, GOLIVET Lucile, ROUXEL Isabelle, MM : ADRUBAL Valéry, BOUGET Didier, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques.

Excusés : GLET Aurore donne pouvoir à SARRAZIN Jacques.
LE BRET Alix donne pouvoir à GOLIVET Lucile.
THIN Kavinn donne pouvoir à ROUXEL Isabelle.

A été nommé secrétaire : DROUILLER Mickael.

Objet de la délibération :
BATIMENTS - RENOVATION ENERGIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX
2 - 4 RUE EMILE BERNARD ET 1 CHEMIN DE L'ECAUBERT - PARC LOCATIF SOCIAL
ATTRIBUTION MARCHÉ MAÎTRISE D'OEUVRE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation des logements sociaux communaux et la nécessité de désigner une maîtrise d'œuvre pour assurer la conception et le suivi des travaux.

Dans ce cadre, une consultation a été organisée et a donné lieu à la réception de dix offres.

À l'issue de l'analyse des propositions reçues, trois candidats ont été retenus pour être auditionnés afin de préciser leur approche du projet, leur méthodologie et les moyens proposés pour mener à bien cette opération.

À la suite de l'analyse des offres et des auditions réalisées, le choix s'est porté sur le cabinet Oural Architectes, dont la proposition a été retenue pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation des logements sociaux communaux.

Le montant de la mission s'élève à 39 600 € HT pour les 3 tranches (ferme et optionnelles), soit un taux de rémunération à 9% et de 7 700 € HT pour la mission OPC, la mission CSSI n'est pas retenue, conformément à l'offre remise par le candidat retenu.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le choix de la maîtrise d'œuvre et de l'autoriser à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la réception de dix offres dans le cadre de la consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des logements sociaux communaux,
- **PREND ACTE** de l'audition de trois candidats à l'issue de l'analyse des offres,
- **APPROUVE** le choix du cabinet Oural Architectes pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation des logements sociaux communaux,
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que les pièces contractuelles nécessaires à sa mise en œuvre,
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget communal,

En annexe le rapport d'analyse des offres

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 13/10/2026
Mme Le Maire, Marie-Claire BRAULT